

Strasbourg, le 14 mars 2015

Bonjour à toutes et à tous !

Ça y est, les nouveaux contrats de l'AMAP du Schluthfeld (et du Petancair's) débiteront sous peu. Les **contrats de légumes** (Potager du Rosenmeer - Vincent Riegel) débiteront le 31 mars au Schluthfeld et le 1 avril au Petancair's. Pour ce qui est des **contrats de fruits** (AMAP'Cerises - Stéphane Laugel), la saison débutera le 24 mars. Celles des **contrats de fromages** (Isabelle Schlutz) a débutée le 10 mars.

Suite à l'assemblée générale du 17 février 2015, plusieurs améliorations importantes ont été votées. Trois de ces améliorations vont modifier le déroulement des (ré)inscriptions. Le but étant, entre-autres, de faciliter la gestion administrative de l'AMAP.

Voilà donc ce qui va changer pour la nouvelle saison :

**\*\*\* Cotisation annuelle de 5 euros à l'association... \*\*\***

A partir de cette année (mars 2015), le paiement de la cotisation annuelle de 5 euros (de préférence par chèque) à l'association de l'AMAP du Schluthfeld (et du Petancair's) sera une **condition préalable** à l'accès aux trois contrats (de légumes, fruits et fromages). Un guichet unique sera assuré pendant trois semaines, le **14, 24 et 31 mars** au Schluthfeld, le **18, 25 mars et 1er avril** au Pétancair's. Il est à noter que...

- Pour les contrats de **fruits et fromages**, les adhérents à contrat unique (sans contrat de légumes), devront payer la cotisation à l'association (à l'exception de ceux qui l'aurait déjà payée) ;
- Pour les contrats de **légumes**, seuls les nouveaux adhérents seront tenus de payer la cotisation. Ainsi, les anciens adhérents, dont l'adhésion cours jusqu'en septembre 2015, récupéreront directement les contrats à la permanence.

A ces dates, les permanents au guichet unique :

- récupéreront les bulletins d'adhésion et les cotisations à l'association (annexé en fichier pdf : AMAP Schluthfeld cotisation 2015.pdf) ;
- vous donneront le(s) contrat(s) auquel(s) vous souhaitez (ré)adhérer, si vous ne les avez pas imprimés;
- centraliseront ensuite les contrats de **légumes** remplis (et les contrats de **fruits** en l'absence de Stéphane) sur le lieu de distribution ainsi que les chèques correspondants ;
- Isabelle (contrat de **fromages**) et Stéphane (contrat de **fruits**) récupéreront leurs contrats remplis et les chèques préparés.

**\*\*\* Nouvelle appellation des paniers de légumes... \*\*\***

Par ailleurs, certaines mentions sur le contrat de **légumes** ont changées. Pour se caler sur les autres AMAP strasbourgeoises, dès la nouvelle adhésion, le 'Demi-panier' sera appelé 'Panier' tandis que le 'Panier' sera nouvellement appelé 'Grand panier'. La majorité des adhérents à l'AMAP sont abonnés à un 'Demi-panier'. Ne vous trompez donc pas en remplissant les nouveaux contrats ! Bien entendu il ne s'agit que d'un changement de nom et pas de contenu. Les quantités et la tarification resteront les mêmes.

Ancienne appellation	Nouvelle appellation (mars 2015)	Tarif (par semaine)
Demi-panier →	Panier	12 euros (pour environ 2 adultes)
Panier →	Grand panier	24 euros (pour environ 2 adultes et 2 enfants)

**\*\*\* Durée des contrats de légumes... \*\*\***

Autre nouveauté en ce qui concerne le contrat de **légumes**, la durée des contrats passe, uniquement pour ceux qui le souhaitent, de **6 mois à 1 an**. Ce changement est destiné à permettre à Vincent de prévoir, sur une année complète, ses plantations et récoltes.

Merci de votre compréhension et surtout n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur toutes ces améliorations.

A très vite,

*Françoise Levy, Anick Lehmann et Jérémy Dejonghe rue de Belfort et au Pétancair's Sandrine Fabre et Anne Citeau-Berg.*